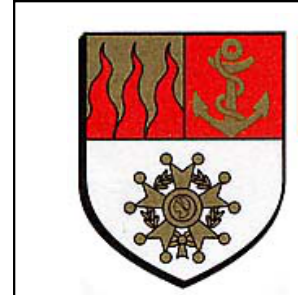
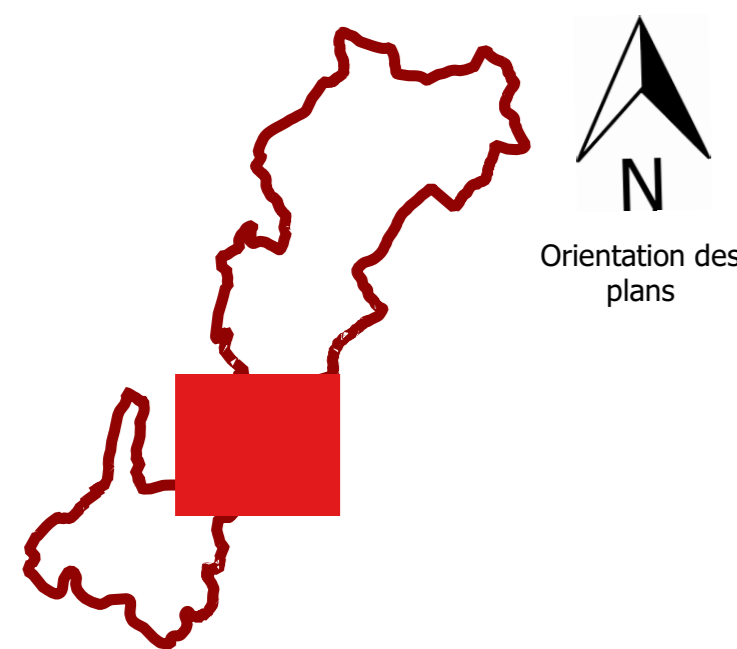


COMMUNE DE BAZEILLES



Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Bazeilles
Document graphique du règlement
Echelle 1/3500 ème

Rubécourt-et-Lamécourt



DOCUMENT PROVISOIRE
au 25 octobre 2022

DUMAY Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippeaux
08200 SEDAN
Tél : 03 24 27 87 87 - Fax : 03 24 29 15 22
Email : dumay@dumay.fr - www.dumay.fr

PLU arrêté le :


Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

LÉGENDE

- Limite de la commune nouvelle
- Limites de zones du PLU
- Changement de destination autorisé (au titre de l'article L151-11 du CU)
- Éléments de paysage et voies et chemins à préserver**
- Arbres en alignement à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Haie à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Voies et chemins à préserver (au titre de l'article L151-38 du CU)
- Éléments bâtis (au titre de l'article L151-19 du CU)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Servitude d'utilité Publique**
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Canalisations de transport de gaz haute pression
- Sites naturels remarquables**
- Natura 2000
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- ZICO
- Trame bleue**
- Zone à dominante humide selon les données de la DREAL Grand-Est (sur la base de diagnostics ZDHD)
- Mares présentes sur le territoire selon les données PRAM Grand-Est
- Diagnostic agricole**
- Bâtiments agricoles recensés
- Dents creuses**
- Dents creuses activités
- Dents creuses urbanisables
- Dents creuses non urbanisables
- Dent creuse concernée par un projet d'aménagement
- Dents creuses construites



RAPPEL DENOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UE	Zone Urbaine (secteur d'activités existant de l'ancienne commune de Rubécourt-et-Lamécourt)
UA	Zone Urbaine mixte (centre-ville) "f" : inondable
UB	Zone Urbaine mixte périphérique "a" : terrains situés à l'entrée de Bazeilles en venant de Balan "b" et "c" : terrains à proximité du lycée hôtelier et d'enseignement général "f" : inondable "g" : équipements sportifs
UZ	Zone Urbaine à vocation d'activités "f" : inondable "g" : tampon
Zone à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à court terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme
Zone agricole	
A	Zone agricole "f" : inondable ; "p" : patrimoine naturel
Zone naturelle et forestière	
N	Zones naturelles et forestières "a" : terrains potentiellement inondables en cas de crues de la Gironne ; "b" : projet photovoltaïque "f" : inondable ; "c" : carrière ; "c" : écart ; "j" : jardins "l" : zone inondable et zone de jardins "p" : patrimoine naturel ; "a" : centre d'entraînement du C.S.S.A et correspondant à une zone sportive, touristique et de loisirs